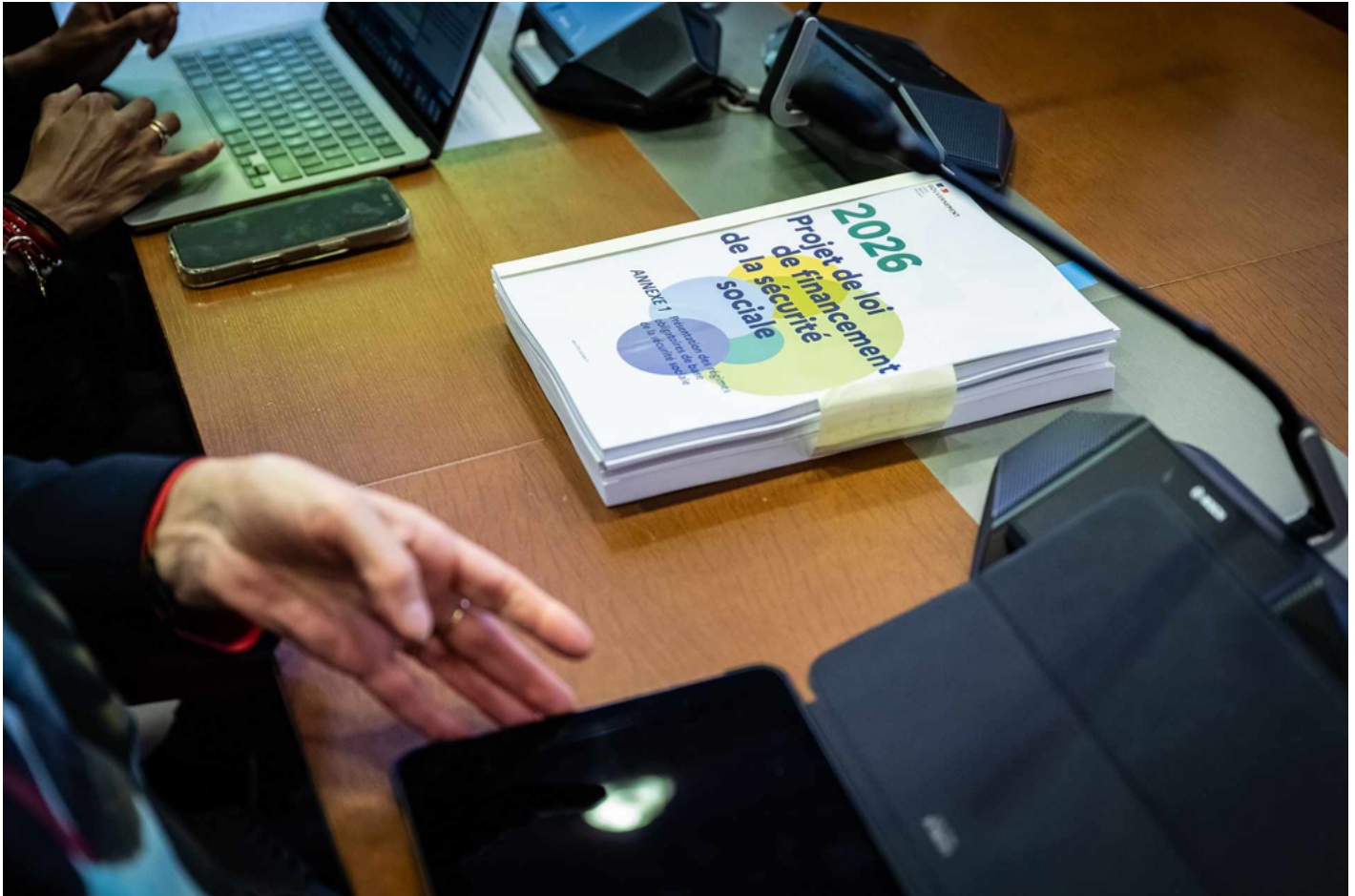


PLFSS 2026 : les revendications de FO face à un équilibre précaire

PROTECTION SOCIALE Publié mercredi 12 novembre 2025 par [Eric Gautron](#), [Secteur de la Protection sociale collective](#)



© Eric Tschaen/REA

En 2026, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) entérine un déficit de 17,5 milliards d'euros pour les régimes obligatoires de base. Si le gouvernement met en avant une progression plus dynamique des recettes (2,5%) que les dépenses (+1,6%), cette réduction du déficit repose largement sur l'application de mesures budgétaires conjoncturelles : gel des pensions, stagnation des prestations sociales, recours accru à des transferts entre branches et création de nouvelles recettes incertaines.

La branche maladie demeure la plus déficitaire avec - 12,5 milliards d'euros, suivie par la vieillesse (-3,1 M^{ds} €), l'autonomie, (1,7 M^{ds} €), alors que la famille reste légèrement excédentaire (+0,7 M^d €). Ces résultats découlent d'une hausse modérée de la masse salariale (+2,3%) et de la fiscalisation accrue des compléments de salaire et indemnités journalières. FO pointe l'origine incertaine et inéquitable de certaines de ces nouvelles recettes : socialisation des compléments de salaire, taxation supplémentaire sur les organismes complémentaires santé et transfert de TVA sur les indemnités journalières.

Pour Force ouvrière, le redressement du solde social n'a rien de structurel, mais s'appuie sur des économies sociales et le gel des droits, synonyme d'amputation du pouvoir d'achat des assurés sociaux. FO condamne fermement cette logique de réduction des dépenses, considérant qu'elle fragilise le modèle solidaire et redistributif, au profit d'un pilotage budgétaire strict.

Face à la croissance des exonérations de cotisations sociales et à la baisse de la compensation versée par l'État, FO dénonce une fragilisation chronique des recettes. Aussi, FO revendique :

- Le conditionnement de toutes les aides aux entreprises supportées par la Sécurité sociale
- La réduction du seuil des allègements généraux à 1,2 Smic susceptible de rapporter jusqu'à 15 milliards d'euros par an
- Une transparence accrue sur les mesures d'exonérations.

La branche accident du travail et maladies professionnelles, historiquement équilibrée par des cotisations patronales adaptées au risque réel, entre dans la trajectoire déficitaire après des ponctions vers la branche vieillesse et une polémique sur la sous-déclaration massive des sinistres.

FO dénonce ici un désengagement des employeurs et le transfert du coût des risques professionnels vers la collectivité.

Pour la branche autonomie, FO s'inquiète d'une progression trop faible des moyens, alors que le choc démographique attendu dès 2030 va accroître les besoins. FO réclame une loi de programmation pluriannuelle afin de garantir des financements pérennes et propres à la prise en charge des personnes âgées et handicapées.

Le PLFSS 2026 multiplie les rationalisations de dépenses : réduction du financement des investissements hospitaliers, développement des franchises et participations (notamment sur les soins dentaires et dispositifs médicaux), limitation de la durée d'indemnisation des arrêts de travail hors ALD, et extension de la sur-cotisation des professionnels de santé non conventionnés. FO désapprouve ces mesures budgétaires et regrette qu'elles mettent en péril l'accès aux droits sociaux et l'universalisme du modèle. FO réclame le renforcement du remboursement par la Sécurité sociale, la suppression des franchises médicales et mode de financement davantage solidaire et dynamique.

Par ailleurs, si FO salue certaines mesures, telle que l'obligation d'alimentation du Dossier Médical Partagé et le renforcement juridique du recouvrement des cotisations, qui contribuent à un meilleur suivi et une protection accrue des salariés, il convient de rester vigilant sur l'automatisation et la centralisation, qui ne doivent pas se substituer à une approche humaine du soin et de l'accompagnement.

Pour FO, la trajectoire dessinée par le PLFSS 2026 fait peser un risque structurel sur la pérennité de la Sécurité sociale. Entre baisse des dépenses, recettes incertaines et priorité donnée à l'équilibre comptable. FO alerte sur la perte de sens du modèle solidaire, l'affaiblissement des droits sociaux collectifs et la précarisation des plus fragiles. FO revendique un retour à une logique de financement social fondée sur les cotisations, garantissant l'autonomie du système, une revalorisation des prestations sociales et un appui massif à la prévention et à la qualité des soins.

ERIC GAUTRON

Secrétaire confédéral au Secteur de la Protection Sociale Collective

SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Le secteur de la Protection sociale collective prend en charge les sujets relevant de la Sécurité sociale et de ses branches, des politiques de prévention et de sécurité-santé au travail, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

#Accident du travail #ALD #Cotisations sociales #Fiscalité #Gel des pensions #Handicap #Indemnités journalières
#Maladies professionnelles #PLFSS #Pouvoir d'achat #Prestations sociales #Sécurité sociale #Smic #TVA

Partager cet article :



Sur le même sujet